

VERSION PROVISOIRE

NE PAS CITER SANS MENTIONNER LA SOURCE
La version définitive comprend aussi le compte rendu analytique bilingue. Les annexes sont reprises dans une brochure séparée.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS
DE BELGIQUE

VOORLOPIGE VERSIE

NIET CITEREN ZONDER BRONVERMELDING
De definitieve versie bevat ook het tweetalige beknopt verslag. De bijlagen zijn in een aparte brochure opgenomen.

BELGISCHE KAMER VAN
VOLKSVERTEGENWOORDIGERS

COMPTE RENDU INTEGRAL**INTEGRAAL VERSLAG**

COMMISSION DE L'INTERIEUR, DE LA SECURITE,
DE LA MIGRATION ET DES MATIERES
ADMINISTRATIVES

COMMISSIE VOOR BINNENLANDSE ZAKEN,
VEILIGHEID, MIGRATIE EN BESTUURSZAKEN

Mardi**Dinsdag****15-02-2022****15-02-2022****Après-midi****Namiddag**

*Les textes n'ont pas encore été révisés par les orateurs.
Ceux-ci peuvent communiquer leurs corrections par écrit
avant le*

18-02-2022, à 16 heures

au Service du Compte rendu intégral.

e-mail: CRIV@lachambre.be

*De teksten werden nog niet door de sprekers nagezien. Zij
kunnen hun correcties schriftelijk
meedelen vóór*

18-02-2022, om 16 uur

aan de Dienst Integraal Verslag.

e-mail: CRIV@dekamer.be

N-VA	Nieuw-Vlaamse Alliantie
Ecolo-Groen	Ecologistes Confédérés pour l'organisation de luttes originales – Groen
PS	Parti Socialiste
VB	Vlaams Belang
MR	Mouvement Réformateur
CD&V	Christen-Democratisch en Vlaams
PVDA-PTB	Partij van de Arbeid van België – Parti du Travail de Belgique
Open Vld	Open Vlaamse Liberalen en Democraten
Vooruit	Vooruit
cdH	centre démocrate Humaniste
DéFI	Démocrate Fédéraliste Indépendant
INDEP-ONAFH	Indépendant - Onafhankelijk

Abréviations dans la numérotation des publications :		Afkortingen bij de nummering van de publicaties :	
DOC 55 0000/000	Document parlementaire de la 55 ^e législature, suivi du n° de base et du n° consécutif	DOC 55 0000/000	Parlementair stuk van de 55 ^e zittingsperiode + basisnummer en volgnummer
QRVA	Questions et Réponses écrites	QRVA	Schriftelijke Vragen en Antwoorden
CRIV	Version provisoire du Compte Rendu Intégral	CRIV	Voorlopige versie van het Integraal Verslag
CRABV	Compte Rendu Analytique	CRABV	Beknopt Verslag
CRIV	Compte Rendu Intégral, avec, à gauche, le compte rendu intégral définitif et, à droite, le compte rendu analytique traduit des interventions (avec les annexes)	CRIV	Integraal Verslag, met links het definitieve integraal verslag en rechts het vertaalde beknopt verslag van de toespraken (met de bijlagen)
PLEN	Séance plénière	PLEN	Plenum
COM	Réunion de commission	COM	Commissievergadering
MOT	Motions déposées en conclusion d'interpellations (papier beige)	MOT	Moties tot besluit van interpellaties (op beigeleurig papier)

Publications officielles éditées par la Chambre des représentants	Officiële publicaties, uitgegeven door de Kamer van volksvertegenwoordigers
Commandes :	Bestellingen :
Place de la Nation 2	Natieplein 2
1008 Bruxelles	1008 Brussel
Tél. : 02/ 549 81 60	Tel. : 02/ 549 81 60
Fax : 02/549 82 74	Fax : 02/549 82 74
www.lachambre.be	www.dekamer.be
e-mail : publications@lachambre.be	e-mail : publicaties@dekamer.be

COMMISSION DE L'INTERIEUR,
DE LA SECURITE, DE LA
MIGRATION ET DES MATIERES
ADMINISTRATIVES

du

MARDI 15 FEVRIER 2022

Après-midi

COMMISSIE VOOR
BINNENLANDSE ZAKEN,
VEILIGHEID, MIGRATIE EN
BESTUURSZAKEN

van

DINSDAG 15 FEBRUARI 2022

Namiddag

De openbare commissievergadering wordt geopend om 14.07 uur en voorgezeten door de heer Ortwin Depoortere.

La réunion publique de commission est ouverte à 14 h 07 et présidée par M. Ortwin Depoortere.

De teksten die in cursief zijn opgenomen in het Integraal Verslag werden niet uitgesproken en steunen uitsluitend op de tekst die de spreker heeft ingediend.

Les textes figurant en italique dans le Compte rendu intégral n'ont pas été prononcés et sont la reproduction exacte des textes déposés par les auteurs.

01 Question de Daniel Senesael à Annelies Verlinden (Intérieur et Réformes institutionnelles) sur "La poursuite des délits environnementaux transfrontaliers" (55024452C)

01 Vraag van Daniel Senesael aan Annelies Verlinden (Binnenlandse Zaken en Institutionele Hervormingen) over "De vervolging van grensoverschrijdende milieumisdrijven" (55024452C)

01.01 Daniel Senesael (PS): Monsieur le président, madame la ministre, les délits environnementaux sont un réel problème pour l'environnement et la qualité du cadre de vie bien évidemment, mais également pour nos concitoyens directement impactés par ceux-ci.

De par leur nature, la gestion de certaines incivilités graves se fait alors particulièrement problématique lorsque celles-ci sont perpétrées à nos frontières. En effet, la nature même de la pollution, peu importe son type, ne connaît pas de frontière et une pollution en amont d'un fleuve peut ainsi contaminer plusieurs pays à la fois.

Si une collaboration internationale est généralement rapidement mise en œuvre pour les incidents de grande ampleur, cela n'est pas le cas à plus petite échelle. Ainsi, l'actualité récente au sein de ma commune n'a encore que trop bien démontré notre impuissance face à une pollution localisée imputable à un ressortissant de l'un de nos pays voisins, mais subie par l'un de nos concitoyens. La situation inverse peut se produire également.

Au vu de ces différents éléments, permettez-moi, madame la ministre, de vous interroger.

Il est, par exemple, possible d'organiser des patrouilles communes avec les forces de l'ordre françaises. Néanmoins, celles-ci prennent du temps dans la planification. Serait-il dès lors envisageable de mettre en place un système, en collaboration avec les forces de l'ordre des pays limitrophes, permettant plus facilement de mettre en œuvre, par exemple, des patrouilles communes avec évidemment un cadre clair et strict d'actions?

Les infractions routières sont, quant à elles, bien suivies de part et d'autre de la frontière. Pourquoi ne serait-il pas envisageable d'établir un système similaire en ce qui concerne les délits environnementaux?

La pollution, volontaire ou involontaire, est l'affaire de tous. Existe-t-il ou est-il envisageable de créer un fonds, cogéré par les différents Etats concernés permettant de soutenir les citoyens victimes de délits environnementaux localisés? Je vous remercie.

01.02 Annelies Verlinden, ministre: Cher collègue, tant qu'il s'agit des infractions relevant des compétences des services de police belges et

français, il est parfaitement possible d'organiser, sur la base des instruments juridiques existants en matière de coopération policière transfrontalière - notamment les accords de Tournai II du 18 mars 2013 -, des patrouilles mixtes avec la France à des fins de prévention et de lutte contre la criminalité environnementale.

Les procédures relatives à la mise en place de telles patrouilles ont été volontairement maintenues très simples, et ce, afin de pouvoir réagir rapidement aux événements et phénomènes criminels locaux. Le chef de corps de la zone de police concernée peut directement prendre les dispositions nécessaires avec son collègue de l'autre côté de la frontière.

Les structures de concertation locales mises en place en 2016 dans la région frontalière franco-belge offrent la possibilité de prendre à l'avance des dispositions permettant de recourir à des patrouilles mixtes dès que certains types d'incidents surviennent. Il est également possible, pour l'échange d'informations, d'utiliser les instruments et les structures existants en matière de coopération policière transfrontalière tant qu'il s'agit d'infractions relevant des compétences des services de police belges et français,

Concrètement, le Centre de coopération policière et douanière de Tournai (CCPD) peut faciliter un échange d'informations fluide dans de telles situations.

01.03 **Daniel Senesael** (PS): Monsieur le président, je remercie Mme la ministre pour sa réponse claire. Évidemment, nous connaissons ces outils. J'aimerais porter à la connaissance de Mme la ministre qu'il y a la législation, qu'il y a le texte, mais qu'il n'est pas toujours facile de prendre les dispositions organisationnelles nécessaires sur le terrain. Il serait peut-être bon de rappeler au CCPD de bien mettre en place les différentes procédures pouvant être exécutées.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

02 Questions jointes de

- **Nabil Boukili à Annelies Verlinden (Intérieur et Réformes institutionnelles) sur "La réforme du Conseil d'État" (55024471C)**

- **Marie-Christine Marghem à Annelies Verlinden (Intérieur et Réformes institutionnelles) sur "La réforme du Conseil d'État" (55024772C)**

02 Samengevoegde vragen van

- **Nabil Boukili aan Annelies Verlinden (Binnenlandse Zaken en Institutionele**

Hervormingen) over "De hervorming van de Raad van State" (55024471C)

- **Marie-Christine Marghem aan Annelies Verlinden (Binnenlandse Zaken en Institutionele Hervormingen) over "De hervorming van de Raad van State" (55024772C)**

02.01 **Marie-Christine Marghem** (MR): Monsieur le président, madame la ministre, vous êtes en train de préparer une réforme du Conseil d'État. Étant donné le rôle fondamental désormais joué par la section du Contentieux administratif du Conseil d'État, réformer cette institution n'est pas une opération neutre. Pour rappel, la section du Contentieux a pour vocation de juger tous les actes administratifs de notre pays, qu'ils soient émis par l'État fédéral, une entité fédérée ou une collectivité subordonnée. Le rôle du Conseil d'État est d'ailleurs d'autant plus important qu'un travailleur sur cinq en Flandre et un travailleur sur quatre en Wallonie évoluent dans le secteur public ou parapublic.

En outre, on ne compte plus - surtout dans le sud de la Belgique - le nombre de structures auxquelles doivent faire face les citoyens, les familles, les entreprises, les communes, les intercommunales, les provinces ou encore les associations subsidiées.

Alors que le poids de l'Administration a plus souvent tendance à peser sur l'innovation et la participation qu'à susciter l'adhésion des citoyens et que le court-termisme n'est parfois que le seul horizon de certains pans du secteur, une justice administrative améliorée et accélérée est effectivement plus que jamais à l'ordre du jour.

Or, les premières ébauches de la réforme me font craindre que cette réforme rate sa cible. L'institution d'une boucle administrative, la réforme du référé administratif et le rôle des auditeurs en particulier m'interpellent.

Si l'institution d'une boucle administrative - c'est-à-dire la possibilité pour une administration de corriger un acte en cours de procédure - est intéressante, la réforme devra tenir compte des enseignements de l'arrêt de la Cour constitutionnelle de 2015. Celle-ci avait d'abord annulé cette réforme. De fait, il faut toujours tenter de maintenir un équilibre entre les droits de la défense et ceux du plaignant.

La réforme du référé administratif demanderait davantage de possibilités d'accomplir des tâches d'instruction. Cela me paraît difficilement compatible avec une justice fortement accélérée.

Question orale de Monsieur Daniel Senesael, Député fédéral, à Madame Annelies Verlinden, Ministre de l'Intérieur, concernant la poursuite des délits environnementaux transfrontaliers

Madame la Ministre,

Les délits environnementaux sont un réel problème, pour l'environnement et la qualité du cadre de vie bien évidemment, mais également pour nos concitoyens directement impactés par ceux-ci. De par leur nature, la gestion de certaines graves incivilités se fait alors particulièrement problématique lorsque ceux-ci sont perpétrés à nos frontières. En effet, la nature même de la pollution, quelle que soit son type, ne connaît pas de frontière et une pollution en amont d'un fleuve peut ainsi contaminer plusieurs pays à la fois. Si une collaboration internationale est généralement rapidement mise en œuvre pour les incidents de grande ampleur, cela n'est pas le cas à plus petite échelle. Ainsi, l'actualité récente au sein de ma commune n'a encore que trop bien démontré notre impuissance face à une pollution localisée imputable à un ressortissant de l'un de nos pays voisins mais subie par l'un de nos concitoyens ou inversement.

Au vu de ces différents éléments, permettez-moi, Madame la Ministre, de vous poser les questions suivantes :

- Il est, par exemple, possible d'organiser des patrouilles communes avec les forces de l'ordre française. Néanmoins, celles-ci prennent du temps à planifier. Serait-il dès lors envisageable de mettre en place un système, en collaboration avec les forces de l'ordre des pays limitrophes, permettant plus facilement de mettre en œuvre par exemple des patrouilles communes avec évidemment un cadre clair et strict d'action ?
- Les infractions routières sont quant à elles bien suivies de part et d'autre de la frontière. Pourquoi ne serait-il pas envisageable d'établir un système similaire en ce qui concerne les délits environnementaux ?
- La pollution, volontaire ou involontaire, est une affaire de tous. Existe-t-il – ou est-il envisageable – de créer un fond, cogéré par les différents Etats concernés et qui permettrait de soutenir les citoyens victimes de délits environnementaux localisés ?

Je vous remercie d'avance, Madame la Ministre, pour vos différentes réponses.